

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité
du service pour l'année 2006 - Présentation.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) issu de l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Président de la Communauté Urbaine doit présenter à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Cette obligation doit être remplie *"au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif"*.

Le rapport pour l'année 2006 ci-joint est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. De plus, il comprend une partie sur le contrôle du délégataire de service public pour l'incinération et le tri.

La présente délibération de présentation ne peut comporter aucune décision, mais les Conseillers peuvent émettre un avis ou formuler des souhaits. Ainsi, l'article L 2224-5 du C.G.C.T. précise que *"le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13"*, c'est-à-dire qu'ils sont consultables sur place dans les mairies et au siège de la Communauté Urbaine, après information par voie d'affiches.

Présentation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2007

M. DIDIER CAZABONNE